



Entreprendre  
Sherbrooke

# AMENDEMENT ZONAGE

**Vous avez trouvé le local idéal, mais le zonage ne permet pas vos activités commerciales? Il existe une solution! Vous pouvez faire une demande d'amendement au règlement de zonage. Voici les étapes à suivre :**

- 1** Remplir un court formulaire en ligne afin que votre demande soit préanalysée (cette démarche est gratuite).
- 2** Si la préanalyse est positive, votre requête sera évaluée entre la commission d'aménagement du territoire (CAT) et le comité consultatif d'urbanisme (CCU).
- 3** Par la suite, le conseil municipal doit donner son accord pour que le changement réglementaire soit effectué.\*
- 4** Les étapes pour procéder au changement réglementaire démarrent. Cela peut prendre de plusieurs semaines à plusieurs mois.
- 5** Le changement réglementaire entre en vigueur et le permis peut être officiellement émis.

## BON À SAVOIR

**La demande d'amendement coute  
2 400 \$.**

Veillez noter qu'à la suite de cette démarche, peu importe la décision rendue par le conseil municipal, les frais de 2 400 \$ sont applicables.

L'équipe d'Entreprendre Sherbrooke travaille en étroite collaboration avec la Ville de Sherbrooke afin de faciliter l'installation de votre entreprise sur notre territoire. Vous trouverez divers outils et documents sur notre site Web pour vous aider à trouver le local idéal pour votre entreprise. Si vous cherchez un local, n'hésitez pas à consulter [Localiz.co](http://Localiz.co). Toutefois, si vous avez des questions spécifiques aux amendements de zonage pour votre entreprise, nous vous invitons à envoyer un courriel à [info.urbanisme@sherbrooke.ca](mailto:info.urbanisme@sherbrooke.ca).



[EntreprendreSherbrooke.com](http://EntreprendreSherbrooke.com)



80, rue Wellington S. Sherbrooke, QC J1H 5C7